



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 octobre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Robert DEBERNARD, Gilles DECURE, René FASSETNET, Cédric SIMON, Katia ODILLE, Geneviève MAILLET GUY, Françoise LAZERAT, Christian TRIVELLIN, Claude RICHARD-CANTENOT, Emmanuelle DEVILLERS, Patrick RAMEY, Laëtitia CLERC.

Absents excusés: DURO Marylène, Christophe LEMONIER

Secrétaire de séance : Laetitia CLERC

I MISE EN PLACE DU « FOND SOLIDARITE LOGEMENT » ET DU « FOND AIDE ACCEDANT PROPRIETE EN DIFFICULTE »

Le Conseil Départemental sollicite la commune pour le renouvellement de sa contribution au titre de l'année 2020. La participation pour le FSL est de 0,61 centimes d'euros par habitants et pour le FAAD de 0.30 centimes d'euros par habitants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

II ASSIETTE ,DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2021

La gestion des bois par l'ONF pour 2021 prévoit quatre zones de coupes, soit 365 m3 pour un montant de 6776 euros. Les parcelles n° 17-7-9A-9P seront concernées

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

III COMMANDE GROUPEE DE MASQUES ET PRODUITS D'HYGIENNE AVEC LA CCVM

Au printemps dernier, face à l'épidémie de COVID 19, la commune a fait un achat groupé avec la CCVM de masques (qui ont été distribués) et de produits d'hygiène pour les employés pour un montant de 1402.84 euros. Il convient désormais de rembourser cette somme à la CCVM. Une convention sera mise en place. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCVM

Les communes de la CCVM doivent se prononcer sur le transfert de la compétence du PLU ou non à la Communauté de Communes.

Après délibération la commune de Lantenne-Vertiere refuse le PLUI à l'unanimité.

V QUESTIONS DIVERSES

- SALON DE COIFFURE : face à ce second confinement, le salon de coiffure demande la suspension de ses loyers pour octobre, novembre et décembre. Suspension validée avec 2 absentions.

- DECHETS SAUVAGES CIMETIERE, BAC DE LA MAIRIE ET SALLE DES FETES : le conseil valide le lancement d'une étude de pose de caméras de surveillance.
Le référent sûreté de la gendarmerie sera contacté pour accompagner la commune dans cette démarche.

- TRAVAUX RUE DU CHARMOT : retard dans le planning

La séance est levée à 23h.